



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE

FR

Bruxelles, le 30 novembre 2009
16868/09 (Presse 354)
(OR. en)

LA SÉCURITÉ CHIMIQUE, BIOLOGIQUE, RADIOLOGIQUE ET NUCLÉAIRE (CBRN) DANS L'UNION EUROPÉENNE

Le Conseil a adopté des conclusions sur le renforcement de la sécurité chimique, biologique, radiologique et nucléaire (CBRN) dans l'Union européenne et approuvé un plan d'action de l'UE dans le domaine CBRN (doc. [15505/1/09 REV 1 + COR 1 + COR 2](#)).

Le plan d'action de l'UE dans le domaine CBRN vise à réduire la menace que les incidents CBRN font peser, qu'ils soient d'origine accidentelle, naturelle ou intentionnelle, y compris ceux liés à des actes terroristes, et d'atténuer les dommages que de tels incidents pourraient causer. Il comprend un grand nombre d'actions concernant la prévention, la détection, la préparation et la réaction, ainsi que des mesures horizontales se rapportant aux matières CBRN à haut risque.

Le plan d'action est fondé sur les conclusions de la task force CBRN mise en place par la Commission en février 2008 et à laquelle ont participé des intervenants du secteur public et du secteur privé. À la suite de la présentation du rapport de la task force CBRN en janvier 2009, la Commission a soumis au Conseil en juin 2009 une communication sur le renforcement de la sécurité chimique, biologique, radiologique et nucléaire dans l'Union européenne, comprenant un plan d'action de l'UE dans le domaine CBRN [COM\(2009\)273](#).

P R E S S E

Rue de la Loi, 175 B - 1048 BRUXELLES Tél.: +32 (0)2 281 6319 Fax: +32 (0)2 281 8026
press.office@consilium.europa.eu <http://www.consilium.europa.eu/Newsroom>
16868/09 (Presse 354)

1
FR

Dans ses conclusions, le Conseil invite la Commission et les États membres à entamer la mise en œuvre du plan d'action de l'UE dans le domaine CBRN afin de renforcer les mesures de prévention, de détection et de réaction en ce qui concerne les menaces et les risques CBRN. Une attention particulière devrait être accordée à la mise en œuvre des "actions clés", qui doit débiter en 2010.

Afin de faciliter la mise en œuvre du plan d'action, le Conseil approuve, dans ses conclusions, l'intention de la Commission de créer un groupe consultatif CBRN réunissant des représentants des pouvoirs publics, des experts techniques et des parties prenantes, y compris, au besoin, des représentants du secteur privé. Par ailleurs, le Conseil accueille favorablement l'intention de la Commission de lancer un programme de l'UE sur la résilience dans le domaine CBRN, en regroupant les diverses activités de protection civile incluses dans le plan d'action CBRN et en veillant à consolider la contribution à la mise en œuvre globale de celui-ci.